

Choix Rx – Coassurance à niveaux à niveaux

Chaque jour, nous prenons des décisions judicieuses en ce qui concerne nos finances, comme lorsque nous achetons une marque d'un produit en particulier à l'épicerie ou que nous choisissons un entrepreneur qui offre des prix abordables pour la rénovation de notre maison. En faisant des choix avisés pour vos soins de santé, vous jouez un rôle important afin de préserver la viabilité de votre régime.

Les médicaments admissibles sont séparés en deux niveaux, la coassurance variant selon le niveau. Lorsque les options de traitement sont semblables, ChoixRx vous indique celle qui présente le meilleur rapport coût-efficacité. Votre professionnel de la santé déterminera, après en avoir discuté avec vous, le plan de traitement qui vous convient le mieux.



Niveau 1 – Coassurance plus élevée

Les médicaments de ce niveau offrent un meilleur rapport coût-efficacité et respectent les lignes directrices généralement reconnues relatives au traitement de bon nombre de maladies aiguës et chroniques. Ce niveau comprend les médicaments de marque et leurs versions génériques interchangeables. 80 % des médicaments admissibles font partie de ce niveau.

L'autorisation préalable n'est requise que pour les médicaments spécialisés onéreux.*

Niveau 2 – Coassurance moins élevée

Les médicaments qui font partie de ce niveau ont généralement des équivalents à moindre coût au niveau 1 ou servent à traiter des troubles de santé moins graves. Ce niveau comprend les médicaments de marque et leurs versions génériques interchangeables. Les médicaments qui ne sont pas admissibles, mais qui sont requis en vertu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), font également partie de ce niveau (s'applique aux résidents du Québec seulement).

Technologie Niveau dynamique – Trouver le meilleur médicament pour vous

Pour certains troubles de santé, la technologie Niveau dynamique pourrait appliquer la quote-part du niveau 1 à un médicament du niveau 2.

Si vous essayez un médicament du niveau 1 et que votre professionnel de la santé détermine qu'il ne procure pas, ou a cessé de procurer, les effets voulus sur votre santé, il pourrait vous prescrire un médicament du niveau 2. Parce que vous avez déjà essayé le médicament de niveau 1, la quote-part du niveau 1 sera automatiquement appliquée à la couverture du médicament de niveau 2.

Vous pouvez savoir si la technologie Niveau dynamique est applicable à un médicament particulier en utilisant la fonctionnalité de recherche de médicament de l'application mobile de Croix Bleue Medavie.

Apprenez-en plus!

- Pour obtenir tous les renseignements sur les niveaux, y compris les suggestions d'options offrant le meilleur rapport coût-efficacité, visitez le cbmedavie.ca/choixrx.
- Si votre régime a déjà adopté ChoixRx, assurez-vous de télécharger l'application Medavie Mobile et d'utiliser la fonctionnalité de recherche de médicaments pour en savoir plus.
- Si vous avez des questions au sujet de ChoixRx, veuillez nous écrire à choixrx@medavie.croixbleue.ca.

*Les exigences en matière d'autorisation préalable et la coassurance peuvent varier pour certains régimes.

Prix maximum admissible

Faites des choix de médicaments judicieux avec des options moins coûteuses

En plus de la liste à niveaux, votre régime inclut l'option Prix maximum admissible qui permet seulement le remboursement d'un montant pouvant atteindre le prix du médicament de référence le moins élevé pour les catégories de traitement ou thérapeutiques suivantes :

Troubles gastro-intestinaux
(inhibiteurs de la pompe à protons)

Hypertension
(ECA seulement)¹

Tous les médicaments des catégories ci-dessus seront remboursés en fonction de la coassurance de niveau 1. Si vous choisissez de ne pas changer pour un médicament de référence, vous devrez payer la différence de coût des ingrédients entre le médicament de référence et le médicament qu'on vous a prescrit en plus de la coassurance.

Si vous ne prenez pas le médicament de référence ou que vous prenez présentement un médicament qui fait partie du niveau 2, nous vous encourageons à discuter de votre traitement avec votre médecin ou votre professionnel de la santé. Vous pouvez également parler avec votre pharmacien au sujet d'une substitution thérapeutique² vers une option de traitements à plus faible coût.



En fin de compte, votre professionnel de la santé déterminera, à la suite d'une discussion avec vous, quel est le meilleur plan de traitement. Lorsque les options de traitements sont semblables, ces conceptions de régimes vous permettent de tenir compte des solutions de rechange les moins coûteuses qui vous sont offertes.

Vous pouvez aussi communiquer avec notre Service à la clientèle au 1 800 667-4511 si vous avez des questions concernant les renseignements ci-dessus.

¹ Ne s'applique pas aux résidents du Québec

² Le remboursement de ce service est admissible en vertu de votre régime

Médicaments couverts par ce programme*

Le Prix maximum admissible (PMA) s'applique si vous avez reçu un diagnostic pour le traitement de l'un des problèmes de santé suivants :

Troubles gastro-intestinaux**

Si l'on vous a prescrit l'un des **Inhibiteurs de la pompe à protons** suivants pour traiter les troubles gastro-intestinaux:

- Dexilant (dexlansoprazole)
- Losec (omeprazole)
- Nexium (esomeprazole)
- Pantoloc (pantoprazole sodium)
- Pariet (rabéprazole)
- Prevacid (lansoprazole)
- Tecta (pantoprazole magnesium)

Le prix de l'option ayant le meilleur rapport coût-efficacité pourrait vous être remboursé: **Pariet générique (rabéprazole)**

Hypertension artérielle

Si l'on vous a prescrit l'un des **Inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (EAC)** suivants pour traiter l'hypertension artérielle:

- Accupril (quinapril)
- Altace (ramipril)
- Capoten (Captopril)
- Coversyl (perindopril)
- Inhibace (cilazapril)
- Lotensin (benazepril)
- Mavik (trandolapril)
- Monopril (fosinopril)
- Vasotec (enalapril)
- Zestril/Prinivil (lisinopril)

Le prix de l'option ayant le meilleur rapport coût-efficacité pourrait vous être remboursé: **générique Altace (ramipril)**

* Les médicaments figurent sur la liste depuis septembre 2022.

** Au Québec, le PMA s'applique uniquement au traitement des troubles gastro-intestinaux.

Si l'on vous a prescrit l'un des médicaments des catégories thérapeutiques ci-dessus, vérifiez si une option moins coûteuse pourrait vous convenir de l'une des façons suivantes :

- discuter de votre traitement avec votre médecin ou votre professionnel de la santé;
- discuter avec votre pharmacien lorsque vous allez chercher votre prescription

Votre régime d'assurance joue un grand rôle quant à votre santé et à celle des membres de votre famille. En travaillant ensemble, nous nous assurons que vous avez un accès abordable aux médicaments dont vous avez besoin, aujourd'hui et dans les années à venir.



Vous trouverez le médicament de référence pour ces catégories au www.medaviebc.ca/fr/adherents/programmes-et-avantages/prix-maximum-admissible